



# Demande d'autorisation d'abattage d'arbres ou d'élagage hors entretien courant

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022  
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Propriétaire Prénom/Nom : .....

Adresse : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Mail .....

## Situation de l'arbre / des arbres à abattre ou à élaguer hors entretien courant

Adresse :	
Parcelle n° :	

## Documents à joindre à votre demande :

- Un plan de situation (cadastral ou tiré de [www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch)) indiquant l'endroit de l'arbre / des arbres à abattre ou à élaguer hors entretien courant
- Des photographies de l'arbre / des arbres à abattre ou à élaguer hors entretien courant

**VOTRE DEMANDE CONCERNE :**  Abattage  Elagage hors entretien courant

## Désignation exacte de l'arbre / des arbres à abattre ou à élaguer hors entretien courant

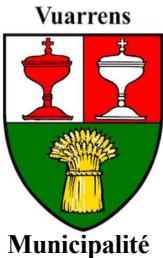
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire

*Les arbres remarquables inscrits à l'inventaire cantonal font l'objet d'un formulaire spécifique.*

## MOTIFS

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)

Description des motifs de la demande :



# Demande d'autorisation d'abattage d'arbres ou d'élagage hors entretien courant

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022  
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

## PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro\* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Le soussigné prend note que sa demande sera affichée au pilier public et publié sur le site internet de la Commune pendant 30 jours. Les travaux d'abattage ne pourront pas débuter avant l'autorisation de la Municipalité.

Lieu et date ..... Signature du propriétaire .....

## Préavis de la voirie

La Municipalité mandate un employé communal pour vérifier sur place l'état des arbres et la conformité de la demande. Les propriétaires seront informés de la visite.

Date de la visite sur place prévue le :	
---	--

**Par sa signature, l'employé communal confirme les informations mentionnées page 1.**

- La voirie **donne un préavis favorable** à cet/ces abattages ou à l'élagage hors entretien courant  
 La voirie **renonce** à donner un préavis favorable ; le dossier est remis au Municipal responsable

Remarque : .....

Lieu et date : .....

Signature : .....

## Décision de la Municipalité

La Municipalité autorise à procéder aux travaux, en prenant les précautions d'usage et si nécessaire avertir la police si ceux-ci compromettent la sécurité publique.

Lieu et date : .....

Signature : .....

**Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale**